

Image not found or type unknown



Etat join carrelage salle de bain .

Par **dj666**, le **19/03/2009** à **09:41**

Bonjour, rnrnJe suis locataire d'un appartement depuis octobre 2007, en prenant l'appartement les joints de la salle de bain étaient déjà bien avancés (nous l'avons constaté dans l'état des lieux) et j'ai constaté il y a 3/4 semaines environ que les joints ciment du carrelage de la douche étaient en mauvais état, il y a eu une infiltration d'eau quand je prenais ma douche et 2/3 carreaux de carrelage se sont légèrement renfoncés, et ça a abîmé une petite partie du mur (je pense que c'est du plaqué) qui est joint avec le carrelage (la peinture s'effritant et faisant quelque fissure) rnrnEn attendant j'ai bouché comme j'ai pu avec du joint silicone . rnrnA qui sont à faire les travaux et qui doit payer les frais ? locataire ou propriétaire ? rnrnPar avance merci d'avance de m'éclaircir sur le sujet.